

31 mar 2009 -15:45

Un voyageur averti - Edition 2009

Quand on part en voyage, il faut mettre toutes les chances de son côté pour éviter que les vacances tant attendues ne se transforment tout à coup en cauchemar. A petite cause, parfois grand effet ! Des préparatifs trop sommaires, des imprévus, des petites tracasseries apparemment anodines peuvent subitement gâcher tout un séjour.

Quand on part en voyage, il faut mettre toutes les chances de son côté pour éviter que les vacances tant attendues ne se transforment tout à coup en cauchemar. A petite cause, parfois grand effet ! Des préparatifs trop sommaires, des imprévus, des petites tracasseries apparemment anodines peuvent subitement gâcher tout un séjour.

Pour partir du bon pied à l'étranger, lisez la brochure « Un voyageur averti ... » et les conseils aux voyageurs des Affaires étrangères ! Bruxelles, le 31 mars 2009 Quand on part en voyage, il faut mettre toutes les chances de son côté pour éviter que les vacances tant attendues ne se transforment tout à coup en cauchemar. A petite cause, parfois grand effet ! Des préparatifs trop sommaires, des imprévus, des petites tracasseries apparemment anodines peuvent subitement gâcher tout un séjour. A la veille du congé de Pâques, pour partir du bon pied, les Affaires étrangères invitent à lire la brochure « Un voyageur averti ... » et les conseils aux voyageurs actualisés en permanence sur le site www.diplomatie.be. Ces textes attirent l'attention sur un certain nombre de précautions et donnent de bons « tuyaux » qui facilitent la vie en voyage. La brochure « Un voyageur averti... » fournit des règles élémentaires de prudence ainsi que des informations relatives entre autres aux agences de voyage, à la protection de l'habitation en période d'absence, aux modes de paiement, aux mesures sanitaires, au respect des lois et des usages du pays visité (notamment en matière de circulation routière, boissons alcoolisées, photographies, drogues et stupéfiants, objets culturels, de culte et antiquités, espèces animales et végétales, âge de vos partenaires sexuels, ...). La brochure informe également au sujet des documents officiels de voyage et des mesures sanitaires. Certains pays accepteront la carte d'identité belge mais d'autres exigeront un passeport et un visa. Comment demander un nouveau passeport ? Qu'en est-il des enfants mineurs d'âge ? Que faire en cas de perte ou vol de la carte d'identité ou du passeport ? Qu'en est-il des vaccins obligatoires, de la couverture en matière de soins de santé et d'une hospitalisation à l'étranger ? Quel type d'assurance faut-il idéalement souscrire ? Quant aux conseils aux voyageurs, ils donnent des indications sur la situation sécuritaire, la criminalité, les transports, les catastrophes naturelles et le climat, la santé et l'hygiène, la législation, les documents, la monnaie et les communications (GSM, internet, ...) ainsi que l'assistance consulaire. Des liens vers d'autres sites figurent aussi dans les conseils aux voyageurs de même que les adresses des postes diplomatiques et consulaires belges à l'étranger. Un des objectifs des conseils aux voyageurs est d'attirer l'attention sur les risques encourus à l'étranger et de permettre au voyageur de décider en connaissance de cause. C'est pourquoi les Affaires étrangères ont estimé opportun de remplacer les niveaux de sécurité chiffrés par des formulations comportant davantage de nuances au sujet de la sécurité dans les différents pays. A ce jour, 171 pays sont couverts par les conseils aux voyageurs publiés par les Affaires étrangères. Le bon sens et la prévoyance constituent très souvent le meilleur rempart contre les problèmes graves. Mais nul n'est à l'abri de circonstances malheureuses. En cas de besoin d'assistance consulaire, en dernière instance lorsque la piste de l'agence de voyage et celle de la compagnie d'assurance ne suffisent pas, les ressortissants belges en difficulté peuvent faire appel aux ambassades et consulats de Belgique à l'étranger. La brochure « Un voyageur averti ... » et les conseils aux voyageurs du SPF Affaires étrangères sont disponibles sur le site www.diplomatie.be (cliquez sur « voyageur averti » et « conseils par pays »). La brochure (édition 2009) est aussi disponible dans toutes les administrations communales belges, auprès du service des passeports.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be